



Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

LOIRET

RECUEIL DES ACTES
ADMINISTRATIFS SPÉCIAL
N°45-2020-265

PUBLIÉ LE 19 OCTOBRE 2020

Sommaire

Préfecture de la région Centre-Val de Loire et du Loiret

45-2020-10-16-002 - Arrêté préfectoral portant modification de la composition de la commission départementale d'aménagement commercial du Loiret (1 page)

Page 3

Préfecture de la région Centre-Val de Loire et du Loiret

45-2020-10-16-002

Arrêté préfectoral portant modification de la composition
de la commission départementale d'aménagement
commercial du Loiret

ARRÊTÉ PRÉFECTORAL

PORTANT MODIFICATION DE LA COMPOSITION DE LA COMMISSION DEPARTEMENTALE D'AMENAGEMENT COMMERCIAL DU LOIRET

Le préfet du Loiret
Officier de la Légion d'honneur
Officier dans l'ordre national du Mérite

Vu le code de commerce ;

Vu l'arrêté préfectoral du 5 juin 2018 modifié portant constitution de la commission départementale d'aménagement commercial du Loiret ;

SUR proposition de Monsieur le secrétaire général adjoint de la préfecture du Loiret,

ARRÊTE

ARTICLE 1ER – A l'article 2 de l'arrêté susvisé, le II est ainsi modifié :

f – Un membre représentant les maires au niveau départemental :

M. Jean-Jacques MALET, Maire de Bellegarde, représentant titulaire
M. Bertrand GUILLON, Maire de Boulay-les-Barres, représentant suppléant
Mme Monique de la TAILLE, Maire d'Engenville, représentante suppléante.

g – Un membre représentant les intercommunalités au niveau départemental :

M. Michel AUGER, vice-président de Communauté de communes du Val de Sully, représentant titulaire
M. Dominique CHANCLUD, conseiller à la Communauté de communes du Pithiverais Gâtinais, représentant suppléant
M. Pierre-François BOUGUET, vice-président de la Communauté de communes Berry Loire Puisaye, représentant suppléant.

ARTICLE 2 – Le IV de l'article 2 de l'arrêté susvisé est modifié comme suit :

Chambre d'agriculture du Loiret :

- représentant titulaire : M. Maxime BUIZARD-BLONDEAU
- représentant suppléant : M. Jean-François BLECHET.

ARTICLE 3 – M. le Secrétaire général adjoint de la Préfecture du Loiret est chargé de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au recueil des actes administratifs de la préfecture.

Fait à Orléans, le 16 octobre 2020

Pour le Préfet et par délégation,
Le Secrétaire général adjoint,
signé Ludovic PIERRAT